

SERVICE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Votre interlocutrice : Lucie DOUGNAC
Tel : 04 72 07 38 37
Fax : 04 72 07 38 02

N/Réf : 2018 D 300 LD/BM

Objet : programmation du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2019

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Succédant au « C.L.S », la **Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD) 2014-2017 de la Ville de Lyon** a été signée le 10 décembre 2014 entre le Maire de Lyon, le Préfet du Rhône, le Procureur de la République, le Président du TGI, le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale et le Président du Conseil Général (la Métropole assurant la continuité à partir du 1^{er} janvier 2015).

Le programme d'actions défini au travers de cette contractualisation s'articule autour de 6 axes prioritaires :

1. **La prévention du passage à l'acte délictueux des jeunes de 12/25 ans exposés à la délinquance ;**
2. **La prévention de la récidive ;**
3. **Les actions de prévention en milieu scolaire ;**
4. **La médiation sociale;**
5. **L'aide aux victimes, notamment les violences faites aux femmes ;**
6. **L'accès au droit ;**

La Stratégie Territoriale constitue également le **volet prévention et sécurité de la convention territoriale de Lyon du Contrat de Ville 2015-2020** qui intègre les différents programmes d'actions prévues pour les quartiers de la géographie prioritaire de la politique de la ville.

Pour la Ville de Lyon, le lancement de la programmation 2019 des actions s'inscrit dans un **contexte budgétaire contraint qui nécessite d'établir des priorités, notamment en direction des quartiers les plus en difficulté** (Zones de Sécurité Prioritaire, Quartiers en Politique de la Ville, Quartiers en Veille Active).

Si vous souhaitez vous inscrire dans cette démarche, nous vous invitons à télécharger le dossier de subvention sur le site Internet www.polville.lyon.fr dans la thématique Sécurité et Prévention.

Ce dossier unique comprend :

- **Le bilan intermédiaire de l'action mise en place en 2018**
- **La fiche action 2019**
- **La fiche organisme 2019**
- **Le budget prévisionnel de l'organisme pour 2019**

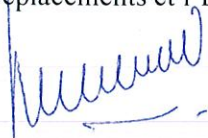
L'ensemble de ces documents, dûment remplis, devra être renvoyé **avant le vendredi 23 novembre 2018** par messagerie Internet aux adresses suivantes : polvillelyon.securite@mairie-lyon.fr et lucie.dougnac@mairie-lyon.fr

Nous attirons votre attention concernant les actions éligibles au cofinancement du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance (FIPD). La note de cadrage de l'Etat indiquant les priorités retenues pour l'année 2019 ainsi que le calendrier afférent n'ont pas encore été diffusés. Je vous propose toutefois de nous transmettre dès à présent un dossier de demande de subvention *Cerfa 12156-05* dans les délais susvisés.

Le Service Prévention de la Délinquance (*Mme DOUGNAC 04 72 07 38 37*) et les équipes de la Direction du Développement Territorial vous accompagneront pour l'élaboration de cette programmation et restent à votre disposition pour tout complément d'informations.

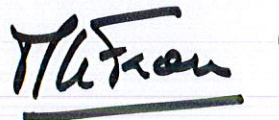
Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à l'assurance de nos salutations distinguées.

L'Adjoint au Maire de Lyon délégué à
La Sécurité, la Salubrité, la Tranquillité Publique,
Les Occupations non commerciales du domaine public,
Les Déplacements et l'Eclairage Public,



Jean-Yves SECHERESSE

L'Adjoint au Maire de Lyon délégué à
L'Aménagement Urbain, l'Urbanisme
L'Habitat, le Logement
Et la Politique de la Ville



Michel LE FAOU